tard, pour le 30 mars, afin de remplacer les conseillers invalides. L'article 40 de la loi municipale du 5 avril 1884 est formel sur ce point : « Au cas où l'annulation de tout ou partie des élections municipales est devenue définitive, les électeurs sont convoqués, dans un délai qui ne peut excéder deux mois.

» Nous avons raconté, dans notre numéro du 16 avril, comment le préfet du Nord, poussé par M. Testelin, refusait d'obéir à cette prescription légale et de convoquer les électeurs. Nous avons même dit que leur raison, pour agir ainsi, était la certitude d'être battus. L'événement vient de prouver que nous avions raison. On a procédé, dimanche dernier, 3 mai, après plus d'un mois de retard, aux élections complémentaires; les conservateurs ont été vainqueurs.....

» Les opportunistes, unis aux radicaux, n'avaient pas marchandé leurs efforts. Pendant toute la période électorale, les notabilités républicaines sont venues, l'une après l'autre, faire des conférences ; M. le docteur Testelin, sénateur, M. Maxime-Leconte, député, M. Charles Simon, en tête. Promesses, menaces, excitation des plus mauvaises passions, rien n'a été épargné. Peine perdue ! Les candidats conservateurs l'ont emporté avec une majorité de près de deux cents voix. Seul, M. Tahon maire républicain, qui avait donné sa démission pour faire profiter la liste de gauche de sa notoriété personnelle, a été nommé, avec dix voix de plus que le dernier conservateur.

Le *Soleil*, après avoir raconté les scènes de désordre provoquées par les républicains, poursuit :

« Les républicains se figurent que ces menaces de guerre civile empêcheront les électeurs de les abandonner. L'argument que M. Ribot a employé, dans son discours de Saint-Pol, les amis de MM. Testelin, Lecomte et autres républicains du Nord le mettent en action. Cela ne semble pas destiné à leur réussir. Six fois, depuis un an, le suffrage universel, à tous les degrés, a été consulté, et six fois il a énergiquement manifesté sa résolution d'en finir avec la République.

» Aux élections législatives, aux élections sénatoriales, aux élections départementales, aux élections municipales, partout et toujours les conservateurs ont battu les républicains.

» A Tourcoing, élection conservatrice de M. Jongles, député, et de plusieurs conseillers municipaux.

» A Pont-à-Marcq, élection conservatrice de M. Delécluse, au conseil général.

» A Haubourdin, élection conservatrice de M. Billon, au conseil général.

» A Bouchain, élection conservatrice de M. Fauville, au conseil d'arrondissement.

» Au Sénat, élection conservatrice de M. Fièvet.

» Enfin, voici Armentières qui fait passer aux mains des conservateurs la majorité du conseil municipal.

» Décidément, la peur n'est pas un bon moyen d'agir sur le suffrage universel. »

Jeumont. — MM. Louis Ronflette et Florimond Wautier, adjoints au maire, et M. Tronquoy, conseiller municipal de Jeumont, viennent de donner leur démission, à la suite d'un arrêté du maire, portant que les processions et cérémonies extérieures du culte, sont interdites dans la commune.

Beauvois. — La grève du tissage Vogel et Cie est terminée. Les ouvriers ont tous repris leur travail avec une diminution de dix au lieu de vingt cinq pour cent sur le prix des salaires.

Dunkerque. — *Naufrage d'un steamer.* — Le steamer français *Albert*, capitaine Kerjean, parti de Dunkerque à destination de Nantes, après avoir complété son chargement à Boulogne, a fait naufrage le 1er mai, à trois heures, entre Cherbourg et les îles Wight, par suite d'une voie d'eau. Un bâtiment belge s'est immédiatement porté au secours des naufragés. Sur vingt-trois personnes, dont sept passagers, que le steamer français comptait à son bord, le bâtiment belge a pu en recueillir vingt. M. le lieutenant Kerjean, frère du capitaine, un passager et un matelot ont péri. Le steamer s'est complètement échoué. Il était chargé de nombreuses marchandises de toutes sortes.

Le crime de Valenciennes. — Nous avons dit, hier, qu'on avait trouvé le cadavre d'un enfant de treize à quatorze ans, près du fort Minique. On ne savait, au juste, s'il y avait crime, suicide ou accident.

Le doute n'est plus possible. On se trouve en présence d'un assassinat, nous écrit-on aujourd'hui. Le jeune Lalou n'a pas seulement reçu dans le côté une balle qui lui a perforé le poumon, et qui a dû déterminer une mort immédiate, mais il a reçu à la joue une seconde balle qui est allée se loger dans le crâne. La victime a quitté la maison de son patron, M. B..., carrossier au faubourg de Paris, samedi à cinq heures du soir. On l'a vue ensuite dans plusieurs débits; en compagnie d'un individu sur lequel pèsent de fortes présomptions; nous ne le nommerons pas, de crainte d'entraver les recherches de la justice. C'est, d'ailleurs, le même à qui l'armurier du passage Boca avait vendu un revolver, dans la même journée. La police a fait preuve, dans cette affaire, d'une grande activité. On espère que le meurtrier sera arrêté demain.

Vertain. — Un acte inqualifiable de méchanceté a été commis, vendredi dernier, dans cette commune.

Un gamin de dix ans, Pierre Maillard, a été surpris, donnant aux vaches de son voisin des carottes à manger. A la vue du domestique, le gamin se sauva, jetant dans le champ un paquet qui fut aussitôt ramassé.

Ce paquet contenait des carottes dans lesquelles étaient enfoncées de fines aiguilles à coudre.

On suppose que ce gamin a agi à l'instigation de ses parents.

PAS-DE-CALAIS

Le meurtre du Petit-Courgain. — Voici des renseignements complémentaires sur le meurtre du Petit-Courgain, dont nous avons parlé hier. Le parquet est arrivé par l'express de midi et demi et s'est immédiatement rendu au bureau central, où il a terminé l'information commencée, la veille, par M. Vasseur, commissaire central. Le meurtrier, le sieur Gusse, a été interrogé et a avoué son crime, comme nous l'avons dit hier. Il a déclaré avoir agi dans un moment d'exaltation causée par une querelle qu'il avait eue avec son pensionnaire, le sieur Verstraete, à propos d'une somme de 35 fr. due par ce dernier. Poussé au bout, il saisit le couteau dont il se sert pour décanter, et en porta un coup violent à son adversaire, dans la région du cœur.

L'inculpé a été confronté avec sa victime, qui est à l'hôpital. Une foule nombreuse a suivi les voitures dans lesquelles se trouvaient les membres du parquet, M. Vasseur, des agents de la sûreté et l'inculpé. Cette foule a grossi jusqu'au départ de Gusse pour Boulogne, qui a eu lieu le soir. L'attitude du coupable est convenable. Il s'informe souvent de l'état de sa victime; or, comme on espère sauver Verstraete, Gusse comparaîtra en police correctionnelle. L'arrestation du coupable a été opérée par l'agent Hernault, dans la cour de l'ancienne maison Bosman, rue des Pèlerins.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 mai. — Arthur Dumez, rue de Gand. — Palmyre Depraetère, rue du Château. — Henri Provost, aux Oriors. — Marie Ladesous, à la Malcense.

Du 4 mai. — Jean-Bte Verdonck à la Croix-Rouge. — Julienne Decreuxaux, aux Cinq-Voies. — Marie Laperconne, rue du Dragon. — Hermine Dejonghe, au Blanc-Seau. — Léon Lamarque, rue de la Malcense.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 4 mai. — Théophile Couche, 41 ans, peigneur et Léonie Derwytère, 28 ans, soigneuse. — Auguste Libert, 30 ans, fileur et Louise Duforest, 37 ans, ourdissoeuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 mai. — Marie Desurmont, 1 mois, rue Vandevenne.

Du 4 mai. — Alphonse Lecoutre, 4 ans 5 mois, rue de Gand. — Elise Steux, 3 mois 20 jours, rue Pré-de-la-Baille.

Etat-civil de Roncq. — NAISSANCES du 20 au 27 avril. — Antoine Delbecq, la Place. — Clémence Lamarcq, le Blanc-Four. — Marie Santens, le Faubourg. — Félix Demey, rue de Bousbecque. — Marie Dierickx, rue des Chats-Hunats. — Ange Jacquens, rue des Lattes.

MARIAGE du 20 au 27 avril. — Néant.

DÉCÈS du 20 au 27 avril. — Rousknecghe, fille présentée sans vie, le Blanc-Four. — Ernest Desmazières, 53 ans, la Place. — Georges Catry, 8 ans, rue de Tourcoing. — Florent Ruyle, 2 ans, le Blanc-Four.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMÉES ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Tournai. — Nous recevons de notre correspondant particulier, le télégramme suivant : 5 mai, 4 heures 05 du soir :

Une fillette de huit ans, habitant le quartier St-Jean, est tombée à midi, d'un grenier sur le pavé. La mort a été instantanée.

Anvers. — Le comité exécutif de l'Exposition a donné, hier soir dimanche, à Anvers, dans les salons du Grand Hôtel, nouvellement rebâti et décoré avec goût par M. Esnault-Pelleterie, un banquet aux principaux collaborateurs de l'œuvre inaugurée la veille, aux commissaires et aux membres de presse belge et étrangère.

L'incident d'Anvers. — On lit dans le *XIXe Siècle* :

Un incident, dont il ne faut pas d'ailleurs s'exagérer l'importance, a marqué la fin du banquet offert, à Anvers, aux représentants de la presse française, pour fêter l'inauguration de l'Exposition.

Le rédacteur d'un journal conservateur du Pas-de-Calais et vice-président d'un syndicat de la presse départementale conservatrice, M. le baron de Sède, a porté un toast dont le sens a été mal compris.

L'orateur, faisant allusion à l'ancienne unité territoriale des Flandres françaises et flamandes, ayant dit que, quoique séparées maintenant par une frontière politique, ces provinces restaient, comme par le passé unies de cœur, a été interrompu par de violentes protestations.

Des Belges montés sur leur chaise, répétaient : « Vive le roi! vive la Belgique! » M. de Sède voulut expliquer sa pensée, mais les protestations l'en ont empêché. Il s'est empressé de déclarer aux personnes qui l'entouraient qu'on avait mal interprété ses paroles, et que jamais il n'avait cru qu'on pourrait découvrir dans son discours une allusion à l'annexion possible de la Belgique à la France.

M. de Sède est évidemment de bonne foi.

Bruxelles. — Une épouvantable catastrophe vient de se produire à Etterbeek, près Bruxelles. Dans un incendie, qui a éclaté dimanche vers deux heures et demie du matin, dans un magasin de droguerie situé 157, chaussée de Tervueren, trois personnes ont été brûlées vives. Ce magasin était tenu par Mme Brognon, dont le mari est dans un hospice d'aliénés. Les trois victimes qu'on a retirées, carbonisées, des décombres, sont : la veuve Chasseur, âgée de 76 ans, mère de Mme Brognon ; Louis Brognon, âgé de 11 ans, et Charles Brognon, âgé de 10 ans, fils des époux Brognon. La malheureuse Mme Brognon, qui, dès les premiers moments, a pu être sauvée avec un autre de ses enfants, ignore encore l'étendue de son malheur.

— La délégation de la municipalité de Londres, envoyée à Bruxelles pour féliciter le roi à l'occasion de l'œuvre du Congo, est arrivée aujourd'hui.

— Le grand concours hippique organisé par le « Royal Cercle Equestre », promet d'être fort remarquable cette année.

Il durera trois jours et aura lieu au « Parc Léopold » les 11, 12 et 13 mai prochain, chaque jour à deux heures.

Le crime d'Elouges. — C'est hier que Ch. Bataille a comparu devant la 5e chambre, qui a eu à se prononcer sur le mandat d'arrêt décerné contre lui par le juge d'instruction de Mons. Il était assisté de son conseil, Me Bonnevard.

Bataille continue à être parfaitement calme. Il déclare imperturbablement qu'il est innocent, et que l'arrivée de Folie établira qu'il est blanc comme neige dans le drame d'Elouges. Malheureusement pour lui, force lui sera d'attendre deux grands mois, Folie ayant à purger une condamnation à deux mois de prison du chef de rupture de ban d'expulsion.

L'inculpé a toutes les allures d'un parfait gentleman et était vêtu avec une grande recherche.

C'est un fort joli garçon, très jeune, la face glabre, soulignée par une petite moustache noire.

Le parcours de la prison des Petits-Carmes au palais de justice a eu lieu dans une voiture de place. Deux gendarmes en uniforme accompagnaient Bataille.

C'est M. le procureur Besck qui a lui-même exposé l'affaire devant la chambre du conseil et requis la confirmation du mandat.

L'inculpé a été introduit à dix heures devant les conseillers et l'audience a duré une heure environ.

La délibération a été très longue. Ch. Bataille a été très calme en attendant la résolution de la chambre du conseil et a causé longuement avec les gendarmes préposés à sa garde.

De nombreux Montois s'étaient rendus au palais de justice pour entrevoir le prévenu.

A midi seulement, l'on a annoncé au prévenu que l'offre d'un cautionnement qu'il avait faite n'était pas acceptée et que le mandat d'arrêt était confirmé pour un mois. Celui-ci, pour retrouver la voiture de place, a dû traverser les couloirs du palais et a été l'objet d'une très vive curiosité.

On a dû, à la hâte, se dérober aux regards du public dans les couloirs de la cour d'assises et vivement refermer les portes pour empêcher le public de le suivre.

Belgique centrale. — On lit dans le *Patriote* : « Nous apprenons un fait grave qui s'est passé à Castre-lez-Hal, et qui demande une descente de parquet. Seulement le bourgmestre est « libéral » et les coupables aussi ; alors... Voici le cas : dans la nuit du 19 au 20 avril, quelques « libéraux » de la commune s'amusèrent à soûler un paysan, du nom de Roobaert, puis lui mirent dans sa bière du sel, du poivre et du tabac ; ils lui firent manger des cendres et des œufs avec la coquille ! Enfin, ils prirent ce malheureux par les jambes et le traînèrent par les rues du village. Le lendemain matin, sa femme le trouva mourant sur le pavé, et cinq jours après le malheureux rendait le dernier soupir.

» Il sera absolument nécessaire de prier les Africains de venir civiliser la Belgique, mais, en attendant, la justice, qui est curieuse, devrait bien mettre le nez dans cette affaire, et récompenser, comme ils le méritent, les aimables sauvages de Castre. »

FAITS DIVERS

Il y a une centenaire, à Auberives (Isère), qui passe pour avoir atteint sa cent vingt-quatrième année.

La *Nature* reçoit de l'Isère d'intéressants renseignements sur cette très vénérable personne, qui se nomme la veuve Girard et serait née le 16 mars 1761 :

En 1882, elle exerçait encore la profession de tresseuse de chapeaux de paille.

« Malgré son âge extraordinaire, la veuve Girard jouit encore d'une vue excellente et peut coudre sans faire usage de ses lunettes. Son ouïe est moins bonne, mais il suffit d'élever la voix pour qu'elle entende parfaitement. La plupart de ses réponses sont très sensées, pourvu qu'on ne la fatigue pas par de trop nombreuses questions. Sa mémoire est plus affaiblie que ses autres facultés, car elle ne se souvient pas du lieu de sa naissance, ni de ses parents, ni même beaucoup de son mari, qui est mort depuis très longtemps, sans doute; les vieillards du pays en ont bien entendu parler, mais ils ne l'ont pas connu.

» Voici le régime de l'ultra centenaire : Deux légers repas par jour, l'un vers onze heures du matin et l'autre à quatre ou cinq heures du soir. Chaque repas consiste presque toujours exclusivement en une soupe chaude aux légumes, aux pommes de terre principalement, et au pain. Après chaque repas, elle boit quelquefois un verre de vin, mais le plus souvent un petit verre de bonne eau-de-vie, qu'elle préfère au vin pour terminer ses repas. Elle ne mange point de viande. Pendant l'hiver, elle se lève et se couche à peu près aux mêmes heures que le soleil, mais en été elle reste moins de temps au lit. Jusqu'en ces derniers temps, où la municipalité d'Auberives a pu faire accepter une aide à la veuve Girard, celle-ci, malgré ses 123 ans, vaquait encore à tous les soins de son ménage. Tous les jours elle allait elle-même chercher son eau, ainsi que sa provision de bois. »

La peine du talion. — Voici une bonne histoire, toute fraîche et très authentique.

A Genas, commune assez importante de l'Isère et située près de Lyon, le conseil républicain avait demandé le renvoi du vicaire ou la cessation de son traitement. Le ministre a coupé les vivres, mais les braves gens tiennent à garder un vicaire et se cotisent pour le payer. Ce n'était pas assez ; il y avait une école libre de Frères, comment la faire tomber ? Les Frères habitaient une maison en location. Le maire, par menaces ou promesses, obtient du propriétaire la résiliation du bail, et les Frères doivent trouver un autre local, ce qui n'est pas chose facile.

Un frère visteur des frères maristes, dont le siège est à Saint-Genis-Laval, vient sur les lieux et fait une enquête pour ouvrir l'école en un autre local. Il apprend que le maire lui-même est dans le même cas que les frères : la maison qu'il habite ne lui appartient pas, il en est seulement locataire.

L'habitation du maire est vaste, bien disposée, et avec peu de frais peut se convertir en école. Le frère visiteur va trouver le propriétaire, bon chrétien, et lui explique son intention de louer la maison habitée par le maire. D'abord le propriétaire hésite. Le frère lui apprend que M. le maire n'a pas été aussi délicat, qu'il vient de faire signifier aux frères de quitter, dans trois mois, leur maison, et qu'ils ne savent où aller ; pourtant, la commune voulait garder les frères, ainsi qu'il résulte du nombre de leurs élèves. Le propriétaire, M. X..., est indigné de l'acte du maire :

— Ah ! c'est ainsi qu'il agit ! Eh bien ! mon frère, je consens à vous vendre ma maison aux meilleures conditions.

Sans délai, on passe l'acte de vente, et, deux jours après, le maire voit entrer chez lui le frère visiteur, le frère directeur de l'école, accompagnés du curé et du vicaire ; il leur fait un assez froid accueil.

Ces messieurs désirent voir la maison, car le frère visiteur est pressé de prendre le train et désirerait examiner quelles modifications on ferait dans le local. Etonnement du maire, qui ne comprend rien à cette impudence ; il est chez lui et prie ces messieurs de déguerpir au plus vite. Alors le frère visiteur lui montre l'acte de vente.

— Non, monsieur le maire, vous êtes chez nous, et nous vous prévenons que, dans trois mois, nous prendrons possession de l'immeuble.

Il aurait fallu voir la colère bleue du maire, entendre ses imprécations contre les « menées jésuitiques ». A la fin, comprenant que la résistance était inutile, il se tourne vers le vicaire et lui dit :

— Ah ! monsieur l'abbé, vous vous êtes bien vengé !

— Cela m'était permis, car vous avez oublié la vieille maxime : Il ne faut pas faire aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-même.

Cette histoire fait la joie de la commune de Genas, et excite des rires et des quolibets, au sujet du malheureux maire, joué ainsi par ces pauvres frères Maristes et cet humble vicaire.

Nous plaisantons souvent le mot « pratique », que les Américains ont sans cesse à la bouche, et nous sommes obligés, en définitive, chaque fois qu'un accident arrive, de nous reporter à ce qu'on fait en Amérique.

— Ah ! si nous avions ceci et cela, comme à New-York !

C'est le cri de tout le monde.

Eh bien, dans presque toutes les chambres d'hôtel et dans nombre d'appartements particuliers, les Américains ont installé, à la tête du lit, trois boutons d'appel électrique : Police. — Pompiers. — Voitures.

Par le premier de ces appels, la police accourt ; par le second, les pompiers sont appelés et punis ou récompensés selon leur promptitude. Par le troisième appel enfin, une voiture de place se détache de la prochaine station et vient attendre, à votre porte.

Voilà qui prévientdrait bien des crimes.

Il y a gros à parier que le fameux vers :

Du côté de la barbe est la toute-puissance.

ne sera guère de saison au siècle prochain.

Une femme a été dernièrement nommée première employée du bureau mortuaire d'Ottawa (Amérique). Une autre est maintenant directrice d'une des banques d'épargne du gouvernement suédois. Une troisième, mme E.-A. Ormerod, a été, pendant quelque temps, membre consultant de la Société royale d'entomologie d'Angleterre.

Mais ce qui peut bien plus sûrement montrer combien l'homme est déchu de sa haute situation dans le monde, c'est l'annonce suivante, parue dans un journal de Baltimore :

« Si mon père veut promettre de se conduire convenablement, il peut revenir à la maison, sans crainte d'être encore mis à la porte par son affectionnée fille : Lizzie. »

Un bourreau en correctionnelle. — L'irritabilité des artistes est proverbiale. C'est probablement parce qu'il se considère comme un maître en l'art de faire passer de vie à trépas les malheureux qui lui sont confiés, que le bourreau de Madrid vient de comparaître en police correctionnelle. Cet irrascible exécuteur des hautes œuvres était accusé tout récemment, d'avoir tiré plusieurs coups de revolver sur des individus qui le raillaient dans la rue, et qui lui avaient reproché de s'enrichir *El garote vil*. C'est le fameux bourreau qui étrangla, à Xérès, les neufs bandits de la Main-Noire, et à Madrid les régicides Oliva et Moncousi. Il en est, dit-on, à sa quarante-deuxième exécution. On ne margne pas un pareil serviteur de l'Etat. Le magistrat, néanmoins, a été sévère pour lui. Il a été condamné à un an, neuf mois et 18 jours de prison. Le défenseur avait demandé l'acquittement de son aimable client.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Le gouverneur de Mayotte

Paris, 5 mai. — On lit dans le *Figaro* :

« Le courrier de la Réunion nous apporte un volumineux dossier sur des actes d'immoralité révoltante auxquels se livrerait M. le commissaire de marine qui est gouverneur de Mayotte depuis cinq ans.

» Ces pièces, dont nous avons la copie, sont signées de noms honorables. Elles ont dû parvenir, aujourd'hui même, au ministre de la marine, au garde des sceaux, et au grand chancelier de la Légion-d'Honneur.

En dehors des actes ignobles dont la vie privée du gouverneur serait souillée, son administration désastreuse pour le pays aurait été signalée, paraît-il, dans un mémoire adressé, au mois de juin dernier, à M. le sous-secrétaire d'Etat de la marine et des colonies. On sollicitait une enquête. Elle n'a pas encore eu lieu. Pourquoi ?

Il ne faut pas que cette affaire soit étouffée et nous demandons à M. l'amiral Guiber, ministre de la marine, à son sous secrétaire d'Etat, M. Rousseau, et à M. Henri Brisson, garde des sceaux, d'ordonner une enquête et, si les faits sont vrais, de faire bonne et prompte justice d'un individu dont la conduite déshonore le pays qu'il représente.

Promotion dans l'état-major général de l'armée

Paris, 5 mai. — C'est samedi prochain que sera signée, par le président de la République, la promotion comprenant deux généraux de division et six généraux de brigade.

Les deux nouveaux divisionnaires seront MM. Coiffé, qui prendra aussitôt le commandement des troupes baraquées au camp du Pas-des-Lanciers, et de Boisdenemond commandant la 11e division d'infanterie.

Parmi les brigadiers se trouvent le colonel d'artillerie Brugère, premier aide de camp du président de la République, et le colonel de Négrier, du 103e de ligne, cousin du divisionnaire du Tonkin.

M. Clémenceau à Bordeaux

Paris, 5 mai. — Les journaux radicaux annoncent ce matin que M. Clémenceau se rendra, le dimanche 17 mai, à Bordeaux, où il prononcera un grand discours politique.

M. de Lesseps à l'Elysée

Paris, 5 mai. — Le président de la République recevra M. de Lesseps, le nouvel académicien, assisté de ses parrains, MM. Victor Hugo et Pailleron demain, mercredi, à midi, au palais de l'Elysée.

La mise en accusation de M. Jules Ferry

Paris, 5 mai. — C'est demain mercredi que la commission d'initiative s'occupera de la proposition de mise en accusation du ministère Ferry, déposée par M. Laisant.

Mais il paraît peu probable que la commission statue ce jour-là sur le fond même de la proposition.

On pense qu'elle se bornera à fixer un jour pour sa discussion complète.

Tremblement de terre

Catignac, 4 mai. — Aujourd'hui, un tremblement de terre qui a duré 4 minutes a été ressenti à Catignac (Var). Les oscillations se produisaient du nord au midi.

L'éruption du Vésuve

Rome, 4 mai. — Les laves du Vésuve ont atteint les petites cônes, éteints depuis 1872. Après des cataclysmes de Terre del Grecco ; le cône central de Vulcain est absolument inactif.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Conseil des ministres

Paris, 5 mai. — Les ministres, réunis ce matin en conseil, sous la présidence de M. J. Grévy, ont décidé de demander la mise à l'ordre du jour de la Chambre des propositions de loi sur les récidivistes, le traité de Hué et celui du Cambodge.

Bien que les ministres ne se soient pas occupés de la grâce des condamnés politiques, nous savons qu'ils sont décidés à n'en pas accorder, à cause des lettres injurieuses des communards et des anarchistes.

Les ouvriers mineurs

Paris, 5 mai. — La commission relative au projet de loi sur les ouvriers mineurs, a entendu M. Demôle, avec lequel une entente a été faite. Elle a décidé de demander la mise à l'ordre du jour de la Chambre de la séance de jeudi.

La paix

Londres, 5 mai. — Le *Daily-News* dit que le cabinet anglais considère la réponse de la Russie, comme une acceptation complète de la proposition de lord Granville.

Le *Standard* et le *Morning-Post* considèrent, au contraire, l'accord intervenu comme une reculade pour le gouvernement anglais.

Le *Daily-Télégraph* défend le cabinet; mais il conseille de mettre l'armée de la marine en état complet de guerre.

Le *Times* dit que l'accord intervenu n'excite pas d'enthousiasme. Ce journal exprime toutefois sa satisfaction que la guerre est évitée. Il se demande si le Czar pourra refréner l'humeur agressive du parti de la guerre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 5 mai

Présidence de M. FLOQUET

La séance est ouverte à 3 heures.

Poursuites contre M. Andrieux

M. Floquet annonce qu'il a reçu une demande de poursuites contre un député.

L'examen de cette demande est renvoyé à la commission des poursuites.

Cette demande est dirigée par le journal *Paris* contre M. Andrieux, à la suite d'un article où la *Ligue* accusait le journal *Paris* d'avoir fait une manœuvre de Bourse, en publiant un numéro supplémentaire pour annoncer, le lendemain de la chute de M. Ferry, que celui-ci venait de recevoir notification de la signature de la paix avec la Chine.

Election d'un vice-président

Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Floquet.

PROGRAMME DES THÉATRES

EXPOSITION D'ARTS RÉTROSPECTIFS
AU PROFIT DES FORAINS
20, Rue Nain, à ROUBAIX
Dans l'ancien local du CRÉDIT LYONNAIS
Prix d'entrée : UN FRANC

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Jeudi 7 mai 1885. — Bur. à 7 h. 1/2 ; rid. à 8 h. 1/4.
TOURNÉES ARTISTIQUES
Par traité exclusif en France et à l'étranger. — M. Emile MARCK, administrateur de la scène de l'Odéon, directeur.
A la demande générale. — Irrévocablement dernière représentation de l'immense succès actuel de la Comédie-Française :
Denise, pièce en 4 actes, de M. Alexandre Dumas fils, représentée pour la première fois à la Comédie-Française, le 19 janvier 1885.
Prix des places : Loges, 4 fr. ; Chaises, 3 fr. ; Pourtour, 2 fr. ; 1res galeries, 1 fr. ; 2mes galeries, 50 c.
Pour la location, s'adresser à l'Hippodrome.

Ville de Roubaix. — Salle Dominique-Rousseau, rue de l'Alouette, 50. — Mercredi 6 mai, à 8 heures du soir. — Séance d'adieux et de remerciements aux habitants de la ville de Roubaix. Grand tournoi athlétique, sous la direction de M. Maurice. — Grandes luttes de l'Homme Masqué. — Une grande quadrète avec retour des vainqueurs, c'est-à-dire les quatre plus fort athlètes lutteront jusqu'à ce qui ne reste plus qu'un seul et unique vainqueur, auquel il sera décerné un mouton comme prime d'honneur. — Tirage au sort, le n° 1 contre le n° 2, 3 contre le n° 4, les deux derniers relutteront pour se disputer la prime. — Assaut d'armes et de force physique.
Nota. — Le Directeur prévient le public que son programme sera fidèlement rempli et que des mesures seront prises pour éviter toutes contestations.
Ouverture des bureaux à 8 heures. — On commencera à 8 heures 1/2. — Prix des places : Premières, 1 fr. ; secondes, 50 cent.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Grand succès ! Tous les soirs. — Bur. à 6 h. 1/2. — Rid. à 6 h. 3/4.
Le Tour du Monde, pièce féerie en 5 actes et 15 tableaux.
(Le spectacle sera terminé à 11 h. 1/2) — Note. On commencera à 6 h. 3/4 afin que les spectateurs puissent profiter des derniers trains.

BEAUTÉ, HYGIÈNE, FRAICHEUR
Le seul savon des Princes
recommandé par les sommités médicales et le N° 198 de la Maison VAISSIER, Frères.
SAVON DES PRINCES DU CONGO
Ce savon, à base de produit chimiques, conserve au teint une fraîcheur éclatante.
Demander chez tous les merciers, épiciers, coiffeurs, etc.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les *Crachements de Sang*, les *Hémorragies utérines et intestinales*, les *Pertes*, la *Dysenterie*, etc.
Paris, 378, rue Saint-Honoré.
15jn—10479

COMMERCE

Avis intéressants pour le commerce de Roubaix. — MM. Jouve et Gorlier, 19, rue des Archives ; C. Pra et Cie, rue d'Enghien, 12 ; Richard Chandler, 21, rue Saint-Marc ; J. Jouve, 19, boulevard Saint-Denis ; Feuld, frères et Cie, 30, faubourg Poissonnière ; Salvador Lopez et Cie, 9, rue Cadet ; Mohr et Hassenkamp, 46, rue des Jeûneurs, ont des ordres ou des acheteurs en tissus.

Céréales et farines

PARIS, mardi 5 mai.
(*Dépêche spéciale*)
Farines. — 12 marques. — **Tendance soutenue.**

	4 mai.	5 mai.		4 mai.	5 mai.
Disponible.	48 10	47 90	Juillet-août	51 25	50 80
Juin.....	49 ..	48 90	4 derniers .	53 25	52 50

Marque Corbeil ..... 52 ..
Circulation : 3 900.

Blés. — **Tendance calme.**

Disponible.	23 60	23 30	Juillet-août	24 50	24 25
Juin.....	24 25	23 75	4 derniers..	25 ..	25 .

Seigles. — **Tendance calme.**

Disponible .	17 ..	17 10	Juillet-août	17 60	17 75
Juin.....	17 25	17 40	4 derniers.	18 ..	18 ..

Par câble de MM. SIEGFRIED GRUNER et Cie, représenté à Roubaix par M. JULES CAUET.

lundi 4 mai. (Clôture)

MAÏS

NEW-YORK				CHICAGO			
Juin..	55 1/4	Déc...	../.	Juin...	46 3/4	Déc.	../.
Juillet	55 3/4	Janvier	../.	Juillet.	47 ../.	Janvier	../.
Août..	56 1/4	Février	../.	Août...	47 1/2	Février	../.
Sept..	56 3/4	Mars	../.	Sept..	48 1/4	Mars	../.
Octob.	../.	Avril	../.	Octobre	../.	Avril	../.
Nov..	../.	Mai	../.	Nov..	../.	Mai	../.

FROMENT

Mai...	99 1/4	Nov...	105 1/2	Juin...	88 ../.
Juin..	100 1/4	Déc...	107 3/4	Juillet	90 3/4
Juillet	101 3/4	Janvier	../.	Août..	92 3/4
Août..	102 3/4	Février	../.	Sept..	94 1/4
Sept.	104 ../.	Mars...	../.	Octob..	../.
Octob.	105 1/4	Avril...	../.	Nov...	../.

Déc.	../.	Janvier	../.		
Janvier	../.	Février	../.		
Mars	../.	Avril	../.		
Mai	../.				

NEW-YORK, 4 mai.

STOCKS A NEW-YORK :

Blé..	3 400.000	bushels contre	3.600.000	sem. précéd.
Maïs.	815.000	» »	1 350.000	»

EXPORTATIONS DE NEW-YORK (semaine dernière) :

Blé..	255.000	bushels contre	440.000	sem. précéd.
Maïs.	670.000	» »	685.000	»
Lard.	4.500.000	livres »	5.400.000	»

PARIS, 4 mai

Avoine. — Le rapprochés est assez bien tenu ; les 4 derniers mois sont en baisse de 25 centimes.

Courant	.. ..	.. ..	Juillet-août .	20 25	.. ..
Mai	20 75	20 50	4 derniers....	19 25	19 ..
Juin	20 75	.. ..		.. ..	.. ..

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt.

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

LILLE, mardi 5 mai.

	HUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.		TOURT. les 100 kil.	
	Cours du jour	C. pr.				
Colza.....	.. ..	69 ..	21 ..	22 ..	18 ..	19 ..
Huile épurée	.. ..	66	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b g	.. ..	.. ..	25 ..	26 ..	18 ..	.. ..
Lin de pays.	.. ..	62 ..	20 ..	21 50	25 ..	26 ..
Lin étranger	.. ..	54 50	18 ..	20 ..	22 50	24 ..
Chanvre	.. ..	.. ..	15 ..	.. ..	17 ..	.. ..
Cameline...	.. ..	.. ..	15 ..	17 ..	17 ..	18 ..

Huile épurée pour quinquet, 66 à .. fr. l'hect.

PARIS, mardi 5 mai.
(*Depêche spéciale*)

Huile de colza.	4 mai	Baisse 5 mai	Huile de lin.	4 mai	Baisse 5 mai.
Courant..	65 50	65 ..	Courant .	58 .	57 .
Juin. ..	65 75	65 50	Juin.. .	57 50	56 50
Juill.-août	67 25	66 50	Juill.-août	56 ..	54 75
4 derniers	68 25	68 25	4 derniers	55 75	54 .

PARIS, 4 mai.

Colza. — Les prix fléchissent aujourd'hui avec des offres assez nombreuses.
Le courant du mois se traite à 66 75.
On fait du livrable en juin au même prix.
Juillet-août, offerts à 67 50, n'ont d'acheteurs qu'à 67 25.
Les 4 derniers mois se traitent à 68 50.
Cote établie à 12 h. 1/2 :

Disponible ...	66 75	.. ..	Juillet-août.	67 50	67 25
Courant.	66 75	.. ..	4 derniers..	68 50	.. ..
Juin.....	66 75	.. ..		.. ..	.. ..

Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0.

PARIS, 4 mai.

Lins. — Baisse de 50 centimes sur le livrable.

Disponible.	58 25	58 75	Juillet-août..	56 ..	.. ..
Courant ...	58 .	.. ..	4 derniers .	55 75	55 50
Juin.	57 50	.. ..		.. ..	.. ..

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0)

Sucres

**LILLE,